

COMpte Rendu  
CSS SNCF RESEAU  
MAIRIE BIARS SUR CERE  
30/05/2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture du Lot	Anne-Cécile VIALLE Yann LE ROY	Sous-Préfète	Présente Présent
SIRACED PC			Absent
SDIS	Philippe FAUREL		Présent
DREAL	Jean ROGISTER		Présent
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
ARS			Absent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Biars-sur-Cère	Elie AUTEMAYOUX Marc PERREAULT	Maire Adjoint au Maire	Présent Présent
Mairie de Bretenoux	Pierre MOLES	Maire	Présent
Mairie de Girac	Philippe BOISSAC	Maire	Présent
Conseil départemental	Malik BEKADDOUR		Présent
Communauté de communes Causse et Vallée	Francis LACAYROULE		Présent
<b>Collège riverains</b>			
Riverain	Didier BLANC	Titulaire	Absent
Riveraine	Jocelyne MAROT	Titulaire	Présente
Collège de Bretenoux	Le principal Son représentant	Titulaire Suppléant	Absent Absent
DSDEN	Le chef de la division pilotage et logistique Son représentant	Titulaire Suppléant	Présente
<b>Collège exploitants</b>			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Le directeur Responsable PIT EIVQC Responsable RQSE Duo production Correspondant Sécurité Incendie	Titulaire Suppléant	Présent Présent Présent Présent
<b>Collège salariés</b>			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Landry ROBERT	Titulaire Suppléant	Présent

## ORDRE DU JOUR :

1. **Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 3 mai 2022**
2. **Bilan de l'année 2022 du fonctionnement du site SNCF réseau**
3. **Retour de l'inspection des installations classées**
4. **Perspectives 2023/2024**
5. **Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 15h00 sous la présidence de Mme Vialle, Sous-préfète de Figeac.*

M. le Maire de Biars sur Cère remercie l'assemblée et réalise un tour de table.

Mme la Sous-préfète présente l'ordre du jour.

### 1. **Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 3 mai 2022**

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 3 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

### 2. **Bilan de l'année 2022 du fonctionnement du site SNCF réseau**

M. le Directeur d'EIVQC présente le bilan de l'année 2022. L'activité du site est en légère décroissance depuis 2021. Dans le cadre de la régénération réseau, un milliard d'euros supplémentaires vont être investis durant les dix prochaines années correspondant à environ vingt mille traverses bois par an supplémentaires. Il présente les investissements pluriannuels (cf. diaporama de présentation). Le site compte 88 salariés.

M. le Maire de Bretenoux souhaite plus de précision concernant les résultats économiques.

M. le Directeur d'EIVQC explique la destination des 22 millions d'euros ; ceux-ci sont envoyés dans le réseau ferré national. SCNF Réseau injecte six millions d'euros pour l'adaptation industrielle du site.

Le site est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

M. le responsable QSE présente le système de gestion de la sécurité. Les exercices du Plan d'Opération Interne ont été réalisés le 18 mai 2022 (incendie) et le 30 janvier 2023 (risque chimique). Le personnel est formé à la gestion de la sécurité.

M. le correspondant de la sécurité incendie du site présente le retour d'expérience de l'exercice POI du 30 janvier 2023.

M. le responsable QSE présente les accidents de travail avec et sans arrêt (cf. diaporama de présentation).

M. le correspondant de la sécurité incendie du site présente l'incident environnemental survenu le 29 novembre 2022. Lors de l'installation d'un piézomètre supplémentaire en bord de voirie, la foreuse de la société GOLDER a généré un jaillissement d'eau hydrocarbonnée sous forme de geyser. La quantité de liquide rejeté est estimée à une cinquantaine de litres. Cet incident a donné lieu à l'arrêté préfectoral complémentaire du 9 février 2023, portant sur l'actualisation du plan de gestion environnemental et la réalisation d'une contre-expertise.

M. le Directeur d'EIVQC signale que la DREAL a demandé un travail plus approfondi sur le plan de gestion des sols. Au jour de la CSS, une enquête de voisinage a été réalisée. Les puits exploités ont été surveillés. Les résultats sont conformes. Une surveillance est réalisée sur la migration de la pollution.

M. le responsable QSE ajoute qu'une analyse des eaux souterraines est réalisée tous les trois mois. Deux campagnes vont être réalisées.

M. le représentant du Conseil Départemental souhaite connaître la nature de l'eau hydrocarbonnée.

M. le Directeur d'EIVQC précise qu'il s'agit principalement de créosote.

M. le responsable QSE ajoute que la technique de forage n'était probablement pas adaptée.

Mme la représentante DSDEN 46 souhaite connaître la profondeur des analyses souterraines.

M. le responsable QSE indique une profondeur de 20 mètres.

Il détaille la surveillance réalisée sur le site. Les rejets en biphenyl et benzène de la cheminée pompe à vide sont conformes. Les composés organiques volatils totaux (COVt) dépassent légèrement le seuil. Concernant la cheminée de détente et la chaudière fioul, les rejets sont conformes.

Le site possède 26 piézomètres et 4 piézaires pour la surveillance des eaux souterraines. Le suivi est maintenu en fréquence trimestrielle. La qualité des eaux de surface en sortie de site reste conforme.

M. le Directeur d'EIVQC précise qu'après la nouvelle installation, les COVt seront divisés par dix. Depuis de nombreuses années, SNCF Réseau a mené des démarches afin de réduire la dangerosité des produits d'imprégnation. Les produits d'imprégnation doivent préserver le bois pendant 35 ans.

Le 11 avril 2022, le comité exécutif de SNCF Réseau a validé l'adaptation industrielle du site de Bretenoux, ainsi que la transformation industrielle post créosote de SNCF Réseau.

M. le Maire de Bretenoux demande si le site restera classé Seveso seuil haut.

M. le Directeur d'EIVQC Réseau répond par la positive.

M. le responsable PIT EIVQC de SNCF Réseau présente les travaux de l'imprègnerie (cf. diaporama de présentation). La construction débutera en septembre 2023 jusqu'en juillet 2024. SNCF Réseau doit obtenir la validation du Porter à Connaissance en cours d'instruction. La mise en service de l'imprègnerie sera réalisée en décembre 2024.

Mme la Sous-préfète souhaite savoir si la capacité de production va être réduite durant cette période.

M. le responsable PIT EIVQC de SNCF Réseau répond par la négative.

M. le représentant du Conseil Départemental souhaite savoir si la construction d'une usine de fabrication de Tanasote est prévue en Europe.

M. le Directeur d'EIVQC indique la possibilité d'une usine aux Pays-Bas ou en France.

Mme Marot, riveraine, souhaite savoir si le Tanasote est cancérigène.

M. le Directeur d'EIVQC répond par la négative, néanmoins le produit est irritant.

M. le Maire de Bretenoux souhaite savoir si le Tanasote possède les mêmes performances que le créosote et s'il est moins dangereux pour l'environnement.

M. le Directeur du site SNCF Réseau répond par la positive.

### **3. Retour de l'inspection des installations classées**

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise que le site SCNF Réseau a été inspecté trois fois en 2022 :

- Le 27 janvier 2022 : sur les thèmes des modifications des conditions d'exploitation par le remplacement d'une chaudière ; de la conformité du site relative au risque foudre, et des actions d'amélioration sur les retours d'expérience POI

- Le 13 octobre 2022 : sur le thème de l'action nationale de sous-traitance.
- Le 30 novembre 2022 : pour visite réactive suite au signalement par l'exploitant d'un incident survenu la veille, lors du forage d'un piézomètre à l'extérieur du site. Un arrêté préfectoral complémentaire a été instruit le 9 février 2023.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été réalisé le 17 mai 2022, afin d'encadrer l'installation de la chaudière fioul.

Un porter à connaissance a été déposé pour l'adaptation industrielle. Au jour de la CSS, l'instruction est en cours.

Mme la représentante de DSDEN 46 souhaite connaître les moyens de contrôle de la qualité de l'air.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL signale qu'au matin de la CSS, une inspection a été réalisée sur les rejets atmosphériques. Le dépassement de COV sera amélioré avec le changement de l'impregnée. Il précise que les mesures sont réalisées au niveau des cheminées. Les mesures de points sur le sol sont, quant à elles, réalisées lors d'un incident.

Mme la Sous-préfète ajoute que les prélèvements lors d'un incident sont réalisés également, en dehors du site.

M. le Correspondant Sécurité Incendie répond par la positive.

M. le représentant du SDIS 46 signale qu'un travail en synergie avec les employés du site est réalisé en cas d'incident.

M. le Directeur d'EIVQC ajoute qu'une convention avec les pompiers sera signée le 6 juin 2023, afin de favoriser les pompiers volontaires sur site.

Mme la Sous-préfète remercie M. le Directeur d'EIVQC pour cette initiative.

#### **4. Perspectives 2023/2024**

*Ce sujet a été traité précédemment par l'entreprise SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE.*

#### **5. Questions diverses**

Le représentant des salariés signale qu'aucune commission de proximité n'est mise en place. Il souhaite que le médecin du travail soit invité à la CSS, afin de donner son avis sur les différents produits.

Il souligne plusieurs inquiétudes dues à la modernisation du site. Celles-ci portent sur la coactivité, l'impact au niveau des effectifs, l'organisation, les conditions du travail et les filières bois.

De plus, aucune fiche de poste n'a été mise en place. Concernant le transport des marchandises par voie ferroviaire, il affirme ne pas voir d'avancée pour le Tanasote. Il souhaite savoir si la communication est réalisée afin de rassurer les riverains.

Mme la Sous-préfète informe que les élus voisins reçoivent le compte-rendu de la réunion et y participent. Ils sont en contact premier avec les habitants afin de répondre à leurs inquiétudes. Concernant le médecin du travail, Mme la Sous-préfète va se renseigner afin qu'il soit convié à la prochaine CSS.

M. le Maire de Bretenoux ajoute que la communication concernant la sécurité du site est réalisée. Celle-ci a été faite lors de l'intégration du collège. Le site est bien surveillé, et se dit rassuré.

M. le Maire de Biars sur Cère précise que les sites Seveso font le nécessaire afin de se mettre en conformité vis-à-vis des normes.

Mme Marot, riveraine, demande quand sera finalisé le PPI (plan particulier d'intervention).

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot répond que le PPI sera opérationnel au dernier trimestre 2023.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise que les rapports sont publiés sur le site internet [www.georisque.gouv.fr](http://www.georisque.gouv.fr).

Mme la Sous-préfète ajoute prendre en compte les inquiétudes des salariés. Elle précise que la production ne sera pas mise en cause si la date du début des travaux est décalée.

M. le Directeur d'EIVQC n'est pas inquiet concernant le début des travaux. Le bâtiment doit être prêt pour avril 2024. Concernant les conditions de travail, il indique ne pouvoir organiser le travail seulement un an et demi en avance. Une procédure d'écoute avec les salariés est mise en place. IL explique que l'Etat a demandé à SNCF Réseau de réduire ses effectifs à partir de 2023. La priorité est de consacrer tous les effectifs à l'entretien du réseau et à son exploitation. Les effectifs sur site seront maintenus, mais il n'y aura pas d'augmentation.

Il se dit favorable aux transports de Tanasote pas voie ferrée. Néanmoins, il se demande comment la SNCF pourra approvisionner un wagon de 25 mètres cubes par semaine.

Mme la Sous-préfète demande si certaines entreprises locales seraient intéressées par les déchets bois.

M. le Directeur d'EIVQC signale que la société CONTI COMPOST récupère les copeaux de bois du site.

Mme la Sous-préfète remercie les membres de l'assemblée.

*La séance est levée à 16h43.*

Pour la préfète du Lot et par délégation,  
La sous-préfète de Figeac



Anne-Cécile VIALLE